

Procès-verbal de la séance du conseil général de Vuarrens le 22 mars 2011

Municipalité : Danielle Monod (DM), Syndique, Daniel Bridel (DB), Vice-Syndic, Hermann Gerber (HG), Alain Roy (AR), Jean-Philippe Buffat (JPB), Michel Auberson (MA).

Bureau du conseil : Patrick Vallotton (PV), président, Patrick Bouvier, vice-président, Cyril Chevalley, scrutateur, Séverine Maire, scrutatrice, Claude Bohnenblust, secrétaire.

Secrétaire stagiaire: Jean-Marc Meylan

Conseil :

Effectif : 73 / Quorum : 25 / Présents : 50 / Excusés : 17 / Absents : 6 / Majorité : 26

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	PV	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il présente M. Jean-Marc Meylan, qui est proposé comme remplaçant de Claude Bohnenblust, secrétaire démissionnaire, et M. Laurent Curchod, chargé de missions au Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI) qui introduira par un exposé le sujet sur le projet d'intention de fusion. L'ordre du jour est soumis au vote du conseil.	Ouverture de la séance à 20h. OJ accepté à l'unanimité
2	Assermentation de nouveaux membres	PV	Pas de nouveau membre.	
3	Lecture du PV de la séance du 7.12.2010	Claude Bohnenblust		
	Discussion	André Jaquier	Signale que le nom du nouveau commandant des pompiers, mal orthographié, est bien : Pascal Goumaz.	
	Adoption du PV du 7.12.10	Conseil	Avec la modification signalée, l'adoption du PV est soumise au vote.	PV adopté (unanimité)
4	Communications du conseil	PV	Le président félicite les élus des dernières élections. 35 conseillers ont été élus, ainsi que 3 suppléants sur les 7 prévus. Si une liste de 4 suppléants était déposée dans les délais, leur élection serait tacite.	

5	Communica-tions de la municipalité	DM	<p>Madame la syndique informe que M. Pierre Giltay, a quitté ses fonctions en fin d'année 2010. Il a été remercié pour son travail par la municipalité, en « petit comité ».</p> <p>Abris PC: les journaux au début du mois de mars, et ce jour, ont donné l'information que le conseil national a revu l'obligation de construire des abris PC de moins de 32 places, l'obligation étant maintenue pour les homes et les hôpitaux. En fait l'information n'était pas complète, car si le National a donné un préavis favorable, cette loi doit encore être votée aux Etats. Si elle passe, l'entrée en vigueur serait pour 2012.</p> <p>Eoliennes : au début janvier de cette année, les plans partiels d'affectations pour les éoliennes ont été déposés au canton. Leurs remarques et déterminations sont attendues d'ici cet été, en principe.</p> <p>Jumelage : Le nouveau comité est en place, avec deux personnes responsables, soit M. Richard Mas et M. Pierre Giltay. Une visite à Boujan est prévue à la Pentecôte, pour le traditionnel tournoi de football junior. Les personnes désirant participer au voyage sont les bienvenues. Des informations à ce sujet suivront dans le Vuarrens info.</p> <p>Demande de naturalisation : la demande d'une jeune adulte a été déposée à l'office fédéral des migrations. Le traitement du dossier devrait prendre environ 8 mois.</p> <p>Le canton rédige un projet d'aide et d'harmonisation des procédures à destination des communes, qui, comme la nôtre, n'ont pas une pratique régulière dans ce domaine (4 naturalisations à Vuarrens ces dernières années). Ce sera un fil rouge à disposition des municipalités.</p>	
5	Communica-tions de la municipalité	DB	<p>Durant les vacances scolaires de février, il a été procédé au remplacement de la chaudière à mazout de la grande salle qui datait des années 60, par une installation au gaz, celui-ci ayant été introduit antérieurement. L'ancien boiler qui avait une contenance de 300 litres a été remplacé par un nouveau de 1000 litres, ce qui donnera une réserve d'eau chaude plus conséquente pour les installations sportives et la cuisine.</p> <p>La mise hors service de la citerne à mazout se fera après dégazage par une entreprise spécialisée. Les soumissions sont en cours, mais ce sera fait dans le courant du printemps.</p>	
5	Communica-tions de la municipalité	AR	<p>Déchetterie - taxe 2011 : il rappelle que les taxes doivent couvrir le 70% du compte 450 traitant des ordures ménagères et déchets. En 2010 le résultat est de 69%, le budget 2011 prévoit 59%. En incluant l'ensemble des recettes liées au traitement des ordures sur les deux années 2010 (réalisé) et 2011 (budget), nous arrivons à une moyenne de 71.8%. Cela justifie la décision de la municipalité de maintenir le statu quo du prix des taxes pour 2011. Un ajustement est envisagé pour 2012 si nécessaire. Les taxes seront donc perçues en 2011 de la façon suivante : 125.- pour les personnes seules, 250.- pour les ménages dès deux personnes, 225.- par résidence secondaire, 125.- pour les PME et exploitations agricoles. Il est rappelé que ces taxes sont perçues pour les ordures ménagères. Les grands débarras, et autres extra doivent être éliminés aux frais des intéressés.</p> <p>Cimetière : la désaffectation partielle déjà annoncée par le Vuarrens info, et publiée dans la feuille des avis officiels, touchera une parcelle qui sera transformée en un jardin du souvenir. Les travaux commenceront à partir du 15 septembre.</p> <p>Terrain de football : des travaux importants de réparation seront effectués en collaboration avec le FC NGDV dès le 2 mai prochain. Ensuite il y aura une interdiction d'utilisation d'env. huit semaines. Les habitants sont remerciés d'avance de respecter, et d'aider à faire respecter cette interdiction. Il est ajouté qu'il n'y avait pas eu</p>	

			de travaux conséquents sur le terrain depuis sa création il y a environ 30 ans.	
5	Communications de la municipalité	JPB	<p>Eau: La commune fait partie intégrante de l'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE). La finance d'entrée a été payée au moyen d'un emprunt d'env.487'000.- conformément à une décision du conseil. Cet emprunt s'est fait à la BCV à un taux de 1,55 %.</p> <p>Le réservoir de Vuarrens est désormais vide.</p> <p>Finances communales : les comptes 2010 sont bouclés et ont été contrôlés par la fiduciaire. Les membres présents de la commission des finances sont invités à passer vers lui après le conseil pour fixer une date afin d'étudier les comptes.</p>	
5	Communications de la municipalité	MA	<p>Pompiers et SDIS : Il rappelle avoir annoncé lors du conseil du 7 décembre, que le préavis type, ainsi que les nouveaux statuts du SDIS seraient soumis au conseil du 22 mars. Malheureusement les documents promis lors de l'assemblée du 16 novembre à Echallens, ne sont arrivés qu'à fin avril, laissant un délai trop court pour que la commission nommée puisse se prononcer. Ce point sera présenté au conseil du 7 juin.</p> <p>Véhicule communal : Le tracteur porte-outil, qui remplace le Carraro, a été livré le 10 mars. Le choix s'est porté sur un modèle multi-fonctionnel de la marque Holder. Il est possible d'atteler toute sorte d'accessoires sans aucune transformation et sa largeur de 110 centimètres permet le déneigement des trottoirs.</p>	
6	Elections statutaires	PV	Pas d'élection statutaire.	
7	Préavis d'intention de fusion	PV	Le président introduit le sujet, puis passe la parole à M. Laurent Curchod.	
		Laurent Curchod	<p>Il nous donne un bref historique du nombre des fusions dans le canton. En 1900 il y avait 388 communes, en 2000 384 communes. Puis accélération, puisqu'en 2010 il n'y avait plus que 375 communes. Et cela continue en 2011 : au 1^{er} juillet il y aura 339 communes et le 1^e décembre n'y en aura plus que 326. Actuellement il y a six projets en cours, qui sont encore en étude ou en voie d'être votés par les populations concernées et une dizaine de projets encore non-officiels.</p> <p>Dans le canton de Vaud, toute fusion doit faire l'objet d'une votation populaire.</p> <p>Une bonne fusion n'est pas liée au nombre d'habitants ni au périmètre géographique. Les projets doivent être voulus par les habitants concernés, et correspondre aux affinités des différentes entités préexistantes. L'objet du jour n'est pas de décider si oui ou non il faut fusionner avec les communes intéressées par ce projet. La question est de savoir si le conseil donne le mandat à la municipalité d'étudier en détail cette possibilité.</p> <p>Pour toute fusion, l'émotionnel est un ingrédient central, car si les aspects concrets d'organisation ne sont pas minimes, ils sont tous réductibles par le travail. Mais pour y arriver, il faut que les gens le souhaitent !</p> <p>Pourquoi fusionner ? Quand il y a constat d'une difficulté à assumer la charge de travail administratif (quantitatif principalement) ; un poids politique insuffisant dans la région, des difficultés à recruter pour les exécutifs</p>	

			<p>communaux (à noter que durant la dernière législature il y a eu dans le canton 500 élections complémentaires !), des collaborations intercommunales multiples, créant des instances ayant des pouvoirs décisionnels qui échappent aux communes, etc. La fusion doit permettre la mise en commun des moyens pour développer des prestations, que l'on trouve dans les grandes communes, et envisager des projets d'infrastructure plus ambitieux.</p> <p>Il est aussi important que les contours géographiques de la future commune soient cohérents.</p> <p>Les étapes d'un projet de fusion sont :</p> <p>1-Accepter qu'un projet d'étude se fasse = Préavis d'intention, c'est l'objet de ce jour.</p> <p>2-L'étude du projet de fusion, qui doit être validée par le canton (c'est la phase institutionnelle).</p> <p>3-Une votation populaire.</p> <p>Durant tout le processus, la communication est essentielle, au législatif et à la population.</p> <p>Le canton alloue 250.-/habitant lors d'une fusions (avec un plafond pour les grandes communes).</p> <p>M. Curchod termine en se mettant à disposition du conseil pour d'éventuelles questions.</p>	
7	Rapport de la commission	Alexandre Germond	<p>La commission composée de Mme Sophie Valiquer et Messieurs Marcel Piot, Alexandre Germond et Luc Ciocca (excusé), s'est réunie le 17 mars, en présence d'une partie de la Municipalité afin de recueillir des informations et de débattre sur ce préavis.</p> <p>La commission tient en premier lieu à mettre en avant le fait qu'il s'agit de se prononcer sur la faisabilité d'une étude de fusion et non sur la fusion elle-même qui sera présentée, dans un second temps (2 à 4 ans), au conseil communal.</p> <p>Compte tenu des arguments exposés, il apparaît que la commune a tout intérêt à s'engager dans cette étude au plus vite afin d'être partie prenante des négociations et non de les subir par la suite, surtout au vu des faibles coûts (temps des membres du groupe de travail).</p> <p>La commission recommande au conseil général d'accepter ce préavis d'intention dans le but de soutenir la municipalité dans ses futures démarches d'étude. Pour la commission. A. Germond.</p>	
7	Rapport de minorité	Luc Ciocca	<p>Nommé pour cette commission, il n'a pu participer le 17 mars, et s'il dit soutenir le préavis municipal de projet d'intention, il présente ce rapport de minorité pour relever des points complémentaires :</p> <p>Les communes concernées par le processus de fusion présenté ne correspondent pas à l'intervention plébiscitée de M. P. Vallotton lors du conseil du 22 juin 2010, qui demandait de se tourner vers le sud, à savoir Echallens, qui pourrait sans aucun doute soutenir efficacement Vuarrens sur tous les points mentionnés comme raisons de se regrouper. Les communes actuellement concernées par cette fusion représentent environ 3100 habitants, ce qui reste une petite à moyenne commune parmi des dizaines d'autres dans le canton. Pour information Echallens compte 5200 habitants. Il demande que les délégués de Vuarrens qui participeront aux débats aient un rôle de leadership dans les travaux et que des contacts soient clairement établis avec Echallens. Il demande également que le processus en cours soit régulièrement soumis au conseil, pas seulement pour information, mais aussi pour validation des étapes franchies, pour éviter que le projet final soit éloigné de la volonté communale et des habitants et échoue en votation.</p>	

7	Préavis municipal	DM	<p>Le préavis municipal a été adressé aux membres avec la convocation.</p> <p>Mme la Syndique ne souhaite pas répondre directement au rapport de minorité de la commission, mais son exposé qui suit y répondra.</p> <p>Elle explique que cet objet très important est présenté en toute fin de législature car six communes (Bercher, Ogens, Oppens, Orzens et Fey, rejointes par Essertines au début de ce mois.) sont prêtes à démarrer le processus. Rueyres doit se prononcer courant avril.</p> <p>Seules pour l'instant les communes de Pailly, Bioley-Magnoux et Boulens ont manifesté leur refus. A voir si les changements au sein des exécutifs suite aux élections changent la position de ces communes, plus spécialement pour Pailly.</p> <p>Les six communes débiteront en septembre l'étude du projet de fusion, avec ou sans Vuarrens.</p> <p>La municipalité pourrait participer sans l'accord du conseil, et ne soumettre que plus tard un projet déjà ficelé. Mais c'est un grand travail, et il est exclu de le faire sans l'appui du conseil, qui sera de toute façon sollicité pour participer aux commissions d'études.</p> <p>Il y a 3-4 ans, Bernard Miedinger avait approché les municipalités environnantes de l'arrondissement scolaire afin de sonder le terrain. Il en était ressorti à ce moment-là qu'il était « urgent d'attendre », aucune municipalité n'étant convaincue. Sans doute qu'une graine avait été plantée à ce moment-là, et a fait son chemin.</p> <p>Pour information, le nombre d'habitants des communes potentiellement concernées : Bercher, 1108 ; Ogens, 264 ; Oppens, 163 ; Orzens, 200 ; Fey, 552 ; Essertines, 849 ; Pailly, 437 ; Rueyres, 232 ; Vuarrens, 790. Total = 4595.</p> <p>Le déroulement du processus sera le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) engagement de la municipalité pour le travail d'étude ; 2) travail des commissions pour étudier la réalisation de la fusion ; 3) votation au conseil ; 4) si accepté par le conseil, votation populaire. <p>Les arguments pour rejoindre ce processus avec les six communes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'arrondissement scolaire, les pompiers, la paroisse, la société de gym, etc. indiquent que nous nous connaissons bien, qu'il y a des liens entre toutes ces communes. -Il y a opportunité et envie des communes concernées. -Le projet à 8 communes (si Vuarrens et Rueyres acceptent), représente un périmètre cohérent auquel il ne manquerait que Pailly, ce qui est dommage, mais il y a possibilité au début du projet d'éventuellement le redimensionner. -Pourquoi pas avec Echallens? Echallens ne veut pas engager de démarche, et Villars-le-Terroir n'a pas la volonté de fusionner pour le moment. -Ce sont des petites communes avec les mêmes problématiques, et il est plus facile de s'entendre quand on a des points communs, et cela évite le sentiment d'être mangé ou absorbé par une grande commune. -Avec Vuarrens, la nouvelle commune pourrait compter 4000 habitants. -Etre au début du projet c'est être acteur pour l'influencer dès le début. -Poids augmenté d'une commune de plus de 4000 habitants, par rapport à huit petites communes de 500 habitants. -Une commune de cette importance aura plus de poids pour s'opposer au canton dans le développement du 	
---	-------------------	----	---	--

			<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour résoudre des problèmes de plus en plus complexes, le fait d'être ensemble permettrait la création d'appuis technique afin d'appuyer le travail des municipaux, lesquels devant être presque psychologue, juriste, ingénieur, technicien, entre autres compétences. -La péréquation encourage les fusions. -Le canton encourage les fusions, s'y opposer c'est rester à l'extérieur d'un mouvement, alors que nous pouvons espérer en influencer son contenu de l'intérieur. -Le recrutement de nouveaux municipaux est d'actualité. Si le problème semble avoir trouvé sa solution pour l'immédiat à Vuarrens, c'est assurément un argument qui devrait parler à l'assemblée. -Une meilleure rationalisation des infrastructures de l'entretien du matériel, une meilleure utilisation et une rentabilisation de certains achats, l'optimisation des ressources humaines, sont aussi des arguments. -Un horaire élargi des services communaux en lien avec les besoins de la population, et une suppléance facilitée pour les employés communaux spécialisés, par exemple à la Step ou au greffe, en cas d'absences, de maladie. <p>En conclusion, l'identité du village sera conservée, les sociétés locales aussi. La municipalité vous demande de l'autoriser à participer à l'étude, la décision de fusionner ou pas, se prendra plus tard, en connaissance cause, sur la base des éléments que l'étude aura permis d'analyser.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la municipalité demande au conseil de voter oui au préavis d'intention.</p>	
7	Discussion	Jean-François Buffat	Demande qu'elle est la validité d'un rapport de minorité écrit par une personne qui n'a pas participé à la séance de commission.	
		PV	Répond que l'art. 42 du règlement du conseil indique que tous les membres d'une commission ont le droit de présenter un rapport de minorité.	
		André Jaquier	Est-ce la bonne fusion ?	
		Jean-Michel Buffat	Essertines a-t-elle vraiment accepté de faire partie du projet d'étude (n'était pas dans la liste des communes du préavis) ?	
		DM	Répond oui, la décision s'est prise après la rédaction du préavis.	
		JPB	Dit qu'il serait souhaitable que Pailly participe, mais Pailly ne veut pas, alors pourquoi insister là-dessus. Le groupe de communes va démarrer, si on le laisse passer, il n'est pas certain qu'ils acceptent de refaire une partie du travail si Vuarrens décidait de les rejoindre plus tard.	

	Luc Ciocca	Estime qu'il manque des éléments concrets et des objectifs clairs pour la fusion, dans le préavis municipal. Il regrette que le propos soit trop général tout en craignant que l'on ne s'occupe pas des vraies préoccupations de la commune.	
	DM	Lui répond qu'il est impossible de donner des chiffres ou d'autres éléments plus précis avant d'avoir commencé l'étude.	
	AR	Dit que la municipalité demande l'accord du conseil pour étudier le projet, ce n'est qu'après que l'on pourra donner des précisions, et que le conseil pourra se déterminer. Si Vuarrens rejoignait le projet plus tard, il est probable qu'il faille accepter des décisions déjà prises. Mais il est possible que d'autres communes rejoignent le projet ensuite.	
	Yves Bornick	Dit qu'envisager une fusion avec Essertines et Pailly est naturel. Mais même sans eux il faut prendre le train qui passe, tout en restant attentif, car si quelque chose se concrétisait avec ces deux communes cela devrait être prioritairement étudié par Vuarrens.	
	Luc Ciocca	Estime qu'il manque des données précises, des chiffres détaillés, et des objectifs pour la commune. Cela sera un frein qui empêchera les délégués de Vuarrens d'être véritablement actifs dans les commissions.	
	JPB	Répond que la municipalité ne peut donner des chiffres ou des données qui n'ont pas encore été étudiés.	
	AR	Ajoute que la municipalité n'a pas d'autre intention que de faire profiter Vuarrens d'un projet qui reste à faire, mais qui doit répondre aux limites rencontrées par la commune en termes de structures et de ressources.	
	Kiyoshi Mikami	Evoque le projet de fusion de « Thierrens » qui a passé de 14 à 9 communes: comment cela s'est-il passé ? Si le projet « Bercher » devait être trop grand, qui déciderait, comment cela se passerait-il ?	
	Laurent Curchod	Répond que pour Thierrens le nombre a été déterminé par la décision de neuf communes de ne pas attendre les autres. Mais le redimensionnement est toujours possible en cours de projet d'étude. Il peut y avoir des communes qui quittent, d'autres qui arrivent. Il ajoute qu'une fusion ne doit pas créer des attentes ou des craintes surdimensionnées, car la vie des habitants et des communes ne va pas changer du tout au tout en quelques mois.	

		DM	Ajoute que ce n'est pas urgent, simplement le tempo a été donné par les décisions des communes déjà partantes, et qu'il serait dommage de ne pas profiter de cet élan en ne participant pas activement dès le début au projet d'étude.	
		Marie-José Cossy	Demande s'il est plus facile de sortir que d'entrer en cours de route du processus.	
		DM	Répond par l'affirmative, mais indique que tout est possible. Simplement le groupe qui va aller de l'avant ne voudra pas recommencer tout le travail. Si on quitte en cours de route cela implique aussi du travail de redimensionnement.	
7	Fin de la discussion et vote	PV	Le président clôt le débat, et appelle l'assemblée à voter : « Acceptez-vous le préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Bercher, Fey, Ogens, Oppens et Orzens ? »	
		Cyril Chevalley	Demande un vote à bulletins secrets	
		PV	La demande, appuyée par 5 personnes, est acceptée.	Oui = Vote à bulletins secrets
7	Résultats	PV	Bulletins Délivrés : 49 (un membre a quitté le conseil en cours de séance) Rentrés : 49 <u>Oui : 43</u> Non : 5 Blanc :1 Nul : 0 Majorité : 25	Préavis accepté
		DM	Remercie le conseil pour la confiance témoignée par ce vote, et compte sur l'engagement des conseillers pour les travaux des commissions qui seront constituées au cours du processus.	

8	Propositions individuelles	Jean-Michel Buffat	Demande au municipal de l'eau, si le réservoir est bien vide, et ce qu'il en est de la concession pour l'eau de Villars Mendraz.	
		JPB	Il confirme que le réservoir est bien vide. La concession avec Villars-Mendraz a été cédée à l'AIAE pour les années restantes, ainsi que pour l'entretien des conduites principales d'alimentation jusqu'en périphérie du village.	
		Gabriel Buffat	Demande si les installations de pompage privées peuvent être démontées, sachant que le réservoir est vide.	
		JPB	Répond oui, indiquant que la pression doit être suffisante, mais il conseille de faire des tests avant de tout démonter. Pour information, il y a 8-9 bars de pression à la laiterie, il devrait donc y avoir au moins 4 bar en haut du village, ce qui est suffisant pour alimenter une maison.	
		Michel Buffat	Renouvelle une demande faite l'année passée pour la création d'un passage piéton pour les enfants qui vont à la gymnastique.	
		HG	Répond qu'un projet de sécurisation est en cours. Des tests seront faits à la rentrée scolaire. Des informations plus détaillées seront données tout prochainement.	
		Séverine Maire	Remercie pour les votes reçus lors du premier tour de l'élection à la municipalité, mais pour des raisons familiales, informe qu'elle devrait refuser une éventuelle élection au deuxième tour.	
		PV	Ajoute qu'il vaut mieux éviter des refus pour éviter de prolonger le processus électoral.	
		DM	Informe concernant le deuxième tour de l'élection à la municipalité du 3 avril prochain, que M. Philippe Russo a manifesté son intérêt, et que M. Jean-Pierre Mitard , a signalé que dans le cas où les habitants de Vuarrens l'éliraient, il ne refuserait pas cette élection. La syndique se félicite que ces deux personnes soient prêtes à se mettre au service de la collectivité et à s'investir pour la commune de Vuarrens. Paroisse : le samedi 2 avril à la déchetterie il y aura une vente de roses, la syndique demande de ne pas	

			oublier son porte-monnaie.	
	Clôture du conseil	PV	Remercie les participants, et encourage les membres du conseil à ne pas hésiter à s'exprimer lors des débats. La séance est levée à 22h20.	Fin du conseil à 22h20